



الوزارة الأولى
PREMIER MINISTÈRE

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur - Fraternité Justice

اللجنة الوطنية
لرقابة الصفقات العمومية
Commission Nationale de
Contrôle des Marchés Publics

انواكشوط في: _____

الرقم: _____

PROCES VERBAL
N° 13/CNCMP/2021
DU 04/03

Le jeudi 4 mars 2021 à 14 h Le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics, s'est réuni en session ordinaire, sur convocation de son président, Monsieur Thiam Zakaria.

Etaient présents:

- Ahmed Salem Abdellahi, membre du CP
- Mohamed Saber, membre du CP
- Maalouma Limam Dahi, membre du CP
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, membre du CP
- Mohamedou Cherif Balle, membre du CP
- Abderrahmane Abdoul, représentant contrôle financier

Etait absent:

- Jemal Mahfoudh, membre du CP

COMMISSION DES MARCHÉS DU DÉPARTEMENT DU DÉVELOPPEMENT RURAL

1°/- Examen du projet de marché relatif au lot n° 2 pour les travaux de réalisation de 19 forages au Tagant et aux Hodhs, Réf: lettre n° 0049/CMD/MDR/SA reçue le 02 mars 2021

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CMD/MDR/SA portant sur l'approbation dudit projet marché pour le compte d'ETS NEJAH avec un montant de 18 502 400 MRU HT et un crédit d'impôts de 3 356 438 MRU avec un délai de 3 mois

2°/- Examen du PPM-2021 du Projet PRAPS, Réf: lettre N°0003 du 22 février 2021.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CMD/MDR/SE portant sur l'approbation dudit PPM pour l'année 2021

3°/- Examen du PPM-2021 du Projet de développement de la Résilience à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Sahel en Mauritanie.(PDRIANSM), Réf: lettre N°00048/8MA/CMD du 02 mars 2021.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CMD/MDR/SA portant sur l'approbation dudit PPM pour l'année 2021

COMMISSION DES MARCHÉS DU DÉPARTEMENT DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT

4°/- Examen du PPM-2021 du projet de Réhabilitation et de renforcement du Réseau de Distribution d'eau de Nouakchott(l'UGPRD), Réf: lettre N° 00025/MHA/CDM, du 03 mars 2021.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CMD/MHA portant sur l'approbation dudit PPM pour l'année 2021

5°/- Examen du PPM-2021 de L'UEP-DHAR, Réf: lettre N°00026/MHA/CMD, du 03 mars 2021

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CMD/MHA portant sur l'approbation dudit PPM pour l'année 2021

COMMISSION DES MARCHÉS DU DÉPARTEMENT DE L'EQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS

6°/- Examen du projet d'avenant n°01 au marché n°0184/T/013/CPMPSI/2017 relatif aux travaux de reconstruction des premiers 25 km de la route Nouakchott-Rosso, Réf. : lettre n°22/CMD/MET reçue le 18/02/2021.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier pour fournir les documents suivants :

- la transmission du dossier à la CMD/MET par le Secrétaire Général;
- l'état d'avancement du projet;
- l'offre du titulaire.

COMMISSION DES MARCHÉS DU DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE

7°/- Examen du rapport d'évaluation des offres techniques et financières relatives aux travaux de réhabilitation des barrages de Oudey Leghnm dans la Wilaya du Tagant, Beder et Reyoug dans la Wilaya du Hodh El Gharbi, Vrea El Kentan dans la Wilaya du Guidimakha et Sada dans la Wilaya du Brakna en trois lots, Réf: lettre n° 0041/CMD/MDR/SA reçue le 22 février 2021

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CMD/MDR/SA portant sur l'approbation dudit rapport proposant l'attribution des lots comme suit :

- Lot 1 : attribué à TGC/TAWFIK pour un montant de 31 570 399 MRU TTC et un délai de 5 mois
- Lot 2 : attribué à SMAGEC/EEPC pour un montant de 27 001 392 MRU TTC et un délai de 5 mois
- Lot 3 : attribué à MTC pour un montant de 29 326 517 MRU TTC et un délai de 5 mois.

8°/- Examen de la demande de remise de pénalités de retard concernant la fourniture et la pose de matériels de clôture dans les wilayas du Tagant, Adrar, Inchiri et Tiris Zemour objet du marché n°494/F/074/CMD /MA/DAR/2019, Réf. : lettre n°40/CMD/MA reçue le 22/02/2021.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier pour fournir les documents suivants :

- *une copie de la notification du marché ;*
- *une copie du marché initial.*

9°/- **Examen** de la demande de remise de pénalités de retard concernant la fourniture et la pose de matériel de clôture dans les wilayas du Brakna, Gorgol, Guidimagha et trarza, objet du marché n°010/F/002/CMD /AGRICULT/DAR/2020, Réf. : **lettre n°42/CMD/MA reçue le 22/02/2021.**

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CMD/MA relative à la remise des pénalités de retard pour un montant de 843 467,17 MRU en faveur du SOMACOGIR.

10°/- **Examen** du projet de marché : acquisition et installation de 60.800 ml de matériel de protection pour les sites maraichers (grillage et accessoires avec installation) en trois lots distincts; lot : 1 : 16.800 ml; Réf. : **lettre n°50/CMD/MA/PRMP reçue le 03 mars 2021.**

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit projet de marché attribué au Groupement El Yarmouk / Ghazali pour un montant de quatre millions six cent quatre-vingt-sept mille deux cent Ouguiyas toutes taxes comprises (4.687.200 MRU TTC) et un délai de livraison de 45 jours.

11°/- **Examen** du projet de marché : acquisition et installation de 60.800 ml de matériel de protection pour les sites maraichers (grillage et accessoires avec installation) en trois lots distincts; lot : 2 : 23.600 ml; Réf. : **lettre n°50/CMD/MA/PRMP reçue le 03 mars 2021.**

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit projet de marché attribué à l'Ets SOMACOGIR pour un montant de cinq millions sept cent dix sept cinq cent vingt-un Ouguiyas toutes taxes comprises (5.717.521 MRU TTC) et un délai de livraison de 45 jours.

12°/- **Examen** du projet de marché : acquisition et installation de 60.800 ml de matériel de protection pour les sites maraichers (grillage et accessoires avec installation) en trois lots distincts; lot : 3 : 20.600 ml; Réf. : **lettre n°50/CMD/MA/PRMP reçue le 03 mars 2021.**

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit projet de marché attribué à l'Ets EMHAN pour un montant de cinq millions quatre cent onze mille virgule cinquante deux Ouguiyas toutes taxes comprises (5.411.000,52 MRU TTC) et un délai de livraison de 45 jours.

COMMISSION DES MARCHÉS DU DÉPARTEMENT DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

13°/- **Examen** de l'additif au DAO relatif aux travaux de construction d'un village artisanal à Nouakcote, Réf: **lettre 0039/CMD/MHUAT, reçue le 04 mars 2021**

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CMD/MHUAT portant sur l'approbation dudit additif relatif au report de la date limite de remise des offres et des harmonisations au niveau du tableau de qualification

14°/- **Examen** de l'additif au DAO relatif aux travaux de construction des locaux de l'Ecole Nationale d'Administration, de Journalisme et de Magistrature (ENAJM), **Réf: lettre n° 0036/CMD/MHUAT reçue 03 mars 2021**

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CMD/MHUAT portant sur l'approbation dudit additif relatif au report de la date limite de remise des offres et des harmonisations au niveau du tableau de qualification

COMMISSION DES MARCHÉS DU DÉPARTEMENT DU PÉTROLE, DE L'ENERGIE ET DES MINES

15°/- **Examen** du projet de marché relatif au recrutement d'un cabinet de conseil spécialisé pour le développement d'une stratégie pour la création de contenu local dans le secteur de l'industrie extractive (pétrole-gaz et mines), **Ref. Lettre N° 0040 CMD/MPME reçue le 25/02/2021.**

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CMD/MPME portant sur l'approbation du projet de marché pour le compte du Groupement Kaiser EDP, Kanaga Consulting et E2D pour un montant de 449 000 USD avec un crédit d'impôts de 2 585 240 MRU et un délai de 12 mois.

16°/- **Examen** de l'avis à manifestation relatif au recrutement d'un cabinet pour la réalisation d'une évaluation stratégique sociale et environnementale du secteur pétrolier et gazier, **Ref. Lettre N° 0042 CMD/MPME reçue le 24/02/2021.**

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CMD/MPME relative à l'approbation dudit projet d'avis à manifestation d'intérêt.

17°/- **Examen** du projet de marché relatif à la réalisation d'une étude de plan directeur d'implantation de dépôts pétroliers à l'intérieur de la Mauritanie, **Réf Lettre N°36 CMD/MPME reçue le 22/02/21**

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection à la décision de la CMD/MPME portant sur l'approbation du projet de marché pour le compte du cabinet JOHNSTON-Vermette International pour un montant de 519 223 USD TTC et un délai de 15 mois.

18°/- **Examen** du projet de marché relatif au recrutement d'un cabinet de consultant spécialisé pour l'élaboration d'un plan directeur pour le développement du secteur pétrolier et gazier en Mauritanie, **Réf Lettre N°40 CMD/MPME reçue le 23/02/21**

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection à la décision de la CMD/MPME portant sur l'approbation du projet de marché pour le compte du cabinet EPCM consultants (Afrique du Sud) pour un montant de 381 706,67 USD avec un crédit d'impôts de 2 259 703,97 MRU et un délai de 12 mois.

19°/- **Examen** du projet d'avenant au contrat relatif au recrutement d'un cabinet de conseil spécialisé dans le pétrole et le gaz (y compris GNL) chargé de développer une évaluation des besoins institutionnels, d'élaborer une stratégie d'affaires pour la SMHPM, identification des besoins en ressources humaines pour le MPME et la SMHPM et de l'élaboration d'un programme de formation, **Réf. : lettre n°37/CMD/MPME/PADG reçue le 22/02/2021.**

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CMD/MPEMI relative à l'approbation dudit avenant, sans incidence financière et portant sur la prolongation de la durée du contrat de 28 jours supplémentaires.

COMMISSION PLURI DÉPARTEMENTALE DES MARCHÉS ANCRÉE AU MINISTÈRE DE LA SANTÉ

20°/- **Examen** du projet de marché par entente directe relatif à l'assistance technique via un cabinet pour l'audit technique du réseau backbone national, **Réf Lettre N°44 CPDM/MS reçue le 19/02/21**

Décision

Sur la base des documents fournis, la CNCMP n'approuve pas le projet de marché en question pour les motifs suivants:

- *les éléments fournis ne justifient pas le recours au mode dérogatoire par entente directe;*
- *l'entente directe avec le titulaire de la première phase, en plus du paramètre concurrentiel présente des risques pour la qualité des prestations.*

21°/- **Examen** du PPM 2021, actualisé, du Ministère de la Santé, Réf: lettre N°00058 du 02 mars 2021.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas ledit PPM car comportant une action avec un mode dérogatoire par entente directe

22°/- **Examen** du lancement du DAO relatif aux prestations de services de restauration et traiteur dans les locaux de l'ISPLTI sur financement de l'État; **réf. : lettre n° 46 reçue le 23 Février 2021**

Décision

Ce dossier est reporté afin de prendre en compte les observations ci-après :

- *fournir le support de la publication du PPM ;*
- *réimpression du DAO avec une pagination conforme et lisible ;*

• *Au niveau de l'AAO :*

- *Point 2 : remplacer (voir TDR) par (voir spécification technique) ;*
- *Point 8 : diminuer le montant de la capacité financière (30-40%) au lieu de 58% du budget estimé ;*
- *Point 8 : exiger 02 marchés similaires dans le domaine de la restauration et la gestion des buvettes sans que cela soit en milieu scolaire pour ne pas limiter la concurrence ;*
- *Point 11 : harmoniser le montant de la garantie de soumission au niveau de l'AAO et le RPAO.*

Au niveau du RPAO :

- *Préciser les renvois sans objets (IC 4.4, IC 32.3a, IC 32.3e);*
- *IC 5.2d Préciser les trois dernières années;*
- *IC 20.2a : Harmoniser le montant de la garantie de soumission au niveau de l'AAO et le RPAO;*
- *IC 20.2a Supprimer (pour chaque lot) puis qu'il s'agit d'un lot unique.*

Au niveau de la CCAP :

Renseigner le CCAG 15.1 relatif aux modalités du paiement.

COMMISSION PLURI DÉPARTEMENTALE DES MARCHÉS ANCRÉE AU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INDUSTRIE

23°/- Examen du rapport d'évaluation des offres techniques et financières relatives à l'acquisition de 34 véhicules Pick-Up 4x4 en un seul lot au profit du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), Réf.: Lettre n°15/MEDD/CPDM/MEPSP du 23/02/21 Reçue le 24/02/21.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection à la décision de la CPMD/MEF portant sur l'approbation dudit rapport d'évaluation proposant l'attribution du marché au soumissionnaire CMDA-SA pour un montant de 47 524 968 MRU TTC (quarante sept millions cinq cent vingt quatre mille neuf cent soixante huit Ouguiyas Toutes Taxes Comprises) avec un délai de livraison de 90 jours.

24°/- Examen du rapport d'évaluation des offres techniques et financières relatives à l'acquisition de matériel pour les mises en défens ou clôtures (2000 Hectares) en un seul lot, au profit du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), Réf.: Lettre n°15/MEDD/CPDM/MEPSP du 23/02/21 Reçue le 24/02/21.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection à la décision de la CPMD/MET portant sur l'approbation dudit rapport d'évaluation proposant l'attribution du marché au soumissionnaire EMHAN pour un montant de 20 397 300 MRU TTC (Vingt millions trois cent quatre vingt dix sept mille trois cent Ouguiyas Toutes Taxes Comprises) avec un délai de livraison de 15 jours.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DE LA SOMELEC

25°/- Examen du PPM-2021 de la SOMELEC, Réf: lettre N°000315, du 03 mars 2021.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/SOMELEC portant sur l'approbation dudit PPM pour l'année 2021

LE PRÉSIDENT
THIAM ZAKARIA

Les Membres du Comité Permanent :

- Ahmed Salem Abdellahi
- Mohamed Saber
- Maalouma Limam Dahi
- Jemal Mahfoudh
- Mohamed Abderrahmane Meiloud
- Mohamedou Cherif Balle

Le représentant du Contrôle Financier : Abderrahmane Abdoul